



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
9 avril 2018  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-treizième session  
Point 75 a) de la liste préliminaire\*  
**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

**Conseil économique et social  
Session de 2018**  
27 juillet 2017-26 juillet 2018  
Point 9 de l'ordre du jour  
**Assistance économique spéciale,  
aide humanitaire et secours  
en cas de catastrophe**

## **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport chaque année, ainsi qu'au Conseil économique et social, sur la question de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Il fait également suite à la résolution [72/133](#) de l'Assemblée et à la résolution 2017/14 du Conseil. Le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

On y trouvera un aperçu des mesures prises pour améliorer la coordination et l'efficacité des interventions humanitaires, une description des principales difficultés et des principales évolutions dans le domaine de l'action humanitaire ainsi qu'une description des mesures prises concernant la famine et le risque de famine et d'insécurité alimentaire grave, les chocs liés au climat, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, les déplacements forcés, le financement et le renforcement de l'action humanitaire à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'engagement de ne pas faire de laissés pour compte.

\* [A/73/50](#).



## I. Introduction

### A. Principales tendances

1. En 2017, les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi grands du fait des crises humanitaires engendrées par les conflits et les catastrophes liées aux risques naturels. À la fin de l'année, 135,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire et les besoins de financement avaient atteint le montant de 23,5 milliards de dollars<sup>1</sup>. Les organisations humanitaires sont venues en aide à 101,2 millions de personnes – un nombre record –, ont sauvé des millions de vies humaines, réduit les souffrances et promu la dignité humaine.

2. L'insécurité alimentaire a été l'une des principales causes des besoins humanitaires en 2017<sup>2</sup>. En 2017, quelque 124 millions de personnes (contre 108 millions l'année précédente) dans 51 pays étaient en situation d'insécurité alimentaire et il a fallu prendre des mesures humanitaires d'urgence pour sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et réduire la faim aiguë et la malnutrition<sup>3</sup>. Environ 60 % des populations souffrant de la faim dans le monde vivent dans des pays en conflit.

3. À la suite de l'appel à l'action du Secrétaire général, la communauté internationale a fait front et pris des mesures d'intervention et de prévention face aux famines sévissant au Soudan du Sud, en Somalie, dans le nord-est du Niger et au Yémen, où près de 15 millions de personnes ont reçu une aide vitale. Il faut de toute urgence prendre des mesures concertées pour inverser la montée de l'insécurité alimentaire et mettre fin au fléau de la famine.

4. Exacerbés par les changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles ont détruit des vies et des moyens de subsistance et contribué aux déplacements de populations dans le monde. Depuis 2008, ce sont chaque année plus de 100 millions de personnes qui sont touchées par des catastrophes liées à des risques naturels, et 25,3 millions en moyenne qui sont déplacées. En 2017, l'année la plus chaude jamais enregistrée sans la présence d'un phénomène El Niño, toutes les régions ont subi les effets dévastateurs des catastrophes naturelles.

5. Les conflits restent l'une des principales causes des crises humanitaires, et leur nombre et leur intensité se sont nettement accrus au cours des 10 dernières années. Le nombre total de déplacés de force par les conflits et la violence a atteint le niveau record de 65,6 millions à la fin de 2016, dont 40,3 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Les déplacements internes durent de plus en plus longtemps car l'attention accordée aux solutions durables n'est pas suffisante. Le nombre sans précédent de personnes déplacées résulte non seulement des conflits mais également de la brutalité avec laquelle les parties mènent les hostilités.

6. L'incapacité de protéger les civils piégés dans des conflits a été la cause de souffrances incommensurables. Le mépris persistant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et l'impunité dont bénéficient les violations de ces droits aggravent les crises humanitaires. Des femmes et des enfants se trouvent en grand danger. La guerre et les sièges dans les zones urbaines, le recours à la privation de nourriture comme méthode de guerre, et l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact font de nombreux morts et

---

<sup>1</sup> Les donateurs ne se sont jamais montrés aussi généreux, versant 13,97 milliards de dollars à l'occasion des appels interinstitutions.

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies, *World Humanitarian Data and Trends 2017* (New York, 2017).

<sup>3</sup> Food Security Information Network, *Rapport mondial sur les crises alimentaires* (2018).

mutilés parmi les civils, et détruisent des infrastructures civiles vitales. Le refus délibéré de l'accès humanitaire et les obstacles bureaucratiques à l'acheminement de l'aide sont fréquents dans les conflits actuels.

7. Le système humanitaire mondial n'a jamais été aussi efficace, sauvant des vies et protégeant les populations dans des proportions jamais atteintes. L'action humanitaire fondée sur des principes et la coordination de l'aide humanitaire au niveau international, comme le prévoit la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, restent essentielles. Toutefois, le système humanitaire est au bord de la rupture. En 2017, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles s'est creusé. Même si la générosité des donateurs a augmenté, les plans d'aide humanitaire et les appels n'ont été financés qu'à hauteur de 58,9 %<sup>4</sup>. Or, il est primordial qu'ils soient totalement financés.

## B. Perspectives

8. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour empêcher que ne se reproduisent les catastrophes humanitaires que nous avons connues en 2017, y mettre fin et apporter une solution à leurs causes. Les mesures qui ont été prises pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai, du Programme d'Action d'Addis-Abeba, des orientations de Samoa et du Nouveau Programme pour les villes, contribueront à atténuer les crises humanitaires et à réduire les souffrances à moyen et à long terme.

9. L'adoption, en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et d'un pacte mondial sur les réfugiés, devrait ouvrir de grandes perspectives s'agissant de renforcer l'action internationale en matière de migration et de mouvements massifs de réfugiés, et de venir en aide aux réfugiés de longue date. En outre, le vingtième anniversaire de l'adoption des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays offre l'occasion d'envisager des stratégies afin de garantir une protection et une assistance adéquates aux personnes déplacées et de prévenir et de réduire ces déplacements.

10. Les propositions du Secrétaire général concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les réformes du programme de prévention, de paix et de sécurité de l'ONU, la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, la nouvelle stratégie des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et les réformes de la gestion de l'ONU viennent compléter et renforcer les travaux du système humanitaire et permettront d'accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation sur le terrain.

11. La poursuite de la mise en œuvre des engagements pris et des initiatives lancées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire participe à la concrétisation du Programme d'action pour l'humanité qui vise à mettre fin aux conflits, à atténuer les souffrances et à réduire les risques et la vulnérabilité. Les rapports établis par les parties prenantes, que l'on retrouve sur la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation<sup>5</sup> (voir [A/71/353](#)), montrent que le changement est en cours.

---

<sup>4</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Service de surveillance financière.

<sup>5</sup> Voir également [www.agendaforhumanity.org/about-us](http://www.agendaforhumanity.org/about-us).

## II. Aperçu des situations d'urgence humanitaire en 2017

### A. Situations d'urgence complexes

12. Pendant l'année, l'ONU et ses partenaires humanitaires sont intervenus dans le cadre de plusieurs crises, y compris plusieurs situations d'urgence complexes, dans lesquelles de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ont été commises, les obstacles à l'accès étaient courants, la protection des civils était préoccupante, et la violence sexuelle et sexiste est demeurée une tendance inquiétante.

13. En République démocratique du Congo, à la fin de l'année, 13,1 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire, soit deux fois plus qu'au début de l'année. Plus de 2,16 millions de personnes ont été déplacées, ce qui porte le nombre total de déplacés à 4,49 millions, le nombre le plus élevé de tous les pays africains. Par ailleurs, quelque 630 500 Congolais étaient réfugiés.

14. En Iraq, la moitié des près de 6 millions de déplacés depuis 2014 étaient toujours déplacés en 2017. Près de 1 million de personnes ont dû fuir en raison des combats à Mossoul, et les travailleurs humanitaires ont apporté une aide d'urgence à quelque 1,7 million de personnes. À la fin de 2017, quelque 8,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire.

15. Au Yémen, on estime que 20,7 millions de personnes, dont 55 % d'enfants, avaient besoin d'une aide humanitaire. Plus de 17 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, et près de 7 millions en situation d'insécurité alimentaire grave. Une épidémie de choléra sans précédent a fait plus de 1 million de cas supposés et quelque 2 200 morts et une épidémie de diphtérie, la première depuis 1982, s'est déclarée en août.

16. En République arabe syrienne, à la fin de l'année, quelque 13,1 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire. Il était toutefois difficile d'accéder à ces populations de manière sûre, libre et durable, 2,5 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès et près de 420 000 autres dans des zones assiégées. La protection des civils est restée un sujet de grave préoccupation et les attaques aveugles menées contre des zones peuplées et les attaques contre des hôpitaux, des centres de soins de santé et le personnel médical, les établissements scolaires et les travailleurs et les convois humanitaires sont restées largement répandues.

17. Au Myanmar, la situation humanitaire s'est nettement dégradée au cours de l'année. À la fin de l'année, plus de 655 000 Rohingyas avaient fui les violences au Myanmar et s'étaient réfugiés au Bangladesh. Si l'on compte également les quelque 212 000 Rohingyas qui se trouvaient déjà à Cox's Bazar (Bangladesh) ainsi que les villages les accueillant, 1,2 million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire au Bangladesh. Les solutions à la crise se trouvent au Myanmar, et le Gouvernement doit de toute urgence créer les conditions propices à un retour volontaire, sûr et durable des réfugiés. Au Myanmar, les besoins humanitaires des Rohingyas et des autres groupes vulnérables de l'État Rakhine sont restés élevés, tout comme les besoins des déplacés et des communautés touchées par le conflit qui perdure dans les États kachin et shan.

18. En Somalie, les besoins humanitaires se sont nettement accrus du fait des faibles pluies, des importants mouvements de population, d'un manque d'accès aux services de base et du conflit en cours. En 2017, plus d'un million de personnes ont été déplacées en raison de la sécheresse et du conflit, principalement des zones rurales vers les centres urbains, et quelque 870 000 réfugiés somaliens sont restés dans la

région et à l'étranger. À la fin de 2017, 6,2 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire et de protection.

19. Au Soudan du Sud, 7,6 millions de personnes avaient besoin d'une aide et d'une protection et plus de 6 millions se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire grave vers le milieu de l'année. Plus de 668 000 personnes ont fui le pays, portant le nombre de réfugiés sud-soudanais à plus de 2,4 millions. On comptait également plus de 1,9 million de déplacés.

20. Au Soudan, des déplacements de masse sont toujours à l'origine de besoins d'aide humanitaire et de protection, particulièrement au Darfour, dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, où quelque 4,8 millions de personnes ont besoin d'aide. Certaines régions ont reçu une aide pour la première fois depuis plusieurs années. La poursuite des violences et l'aggravation de l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud ont conduit plus de 196 000 personnes à se réfugier au Soudan.

21. Dans la région du Sahel, 30 millions de personnes se sont trouvées en situation d'insécurité alimentaire. Le conflit a laissé plus de 10 millions de personnes dans le besoin d'une aide humanitaire d'urgence dans le nord-est du Nigeria et dans certaines parties du Cameroun, du Niger et du Tchad. À la fin de 2017, quelque 2,3 millions de personnes restaient déplacées. Au Mali, l'insécurité a gagné du terrain et 3,8 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en 2017.

22. En Libye, à la fin de 2017, 1,1 million de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire et 217 000 étaient toujours déplacées. Plus de 400 000 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile avaient besoin d'une aide humanitaire. La maltraitance et l'exploitation, y compris dans les centres de détention, sont restées un grave sujet de préoccupation.

23. En République centrafricaine, l'aggravation de la crise s'est traduite par une augmentation de près de 80 % du nombre de déplacés, qui sont désormais plus de 690 000. Le nombre de réfugiés dans les pays voisins a également augmenté de plus de 25 %, ce qui représente le plus grand nombre de personnes déplacées de force à l'intérieur et à l'extérieur de la République centrafricaine enregistré depuis le pic atteint au plus fort de la crise.

24. Au Burundi, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide est passé de 3 millions à 3,6 millions (dont 1,9 million d'enfants), soit 30 % de la population du pays. À la fin de 2017, on comptait quelque 188 000 déplacés et quelque 400 000 personnes avaient fui le pays.

25. En 2017, le conflit en Afghanistan a causé le déplacement de près de 498 000 personnes et fait plus de 10 400 victimes civiles, pour moitié des femmes et des enfants. Quelque 81 % des déplacés se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire grave. Les attaques aveugles dirigées contre des civils ou détruisant sans discrimination des biens de caractère civil se sont poursuivies.

26. Au Pakistan, l'action humanitaire a principalement concerné les zones tribales sous administration fédérale et la Division de Malakand, où quelque 5 millions de personnes ont été déplacées depuis 2008. Au mois de septembre, seules 43 549 familles étaient toujours déplacées. Le Pakistan a continué d'accueillir près de 1,4 million de réfugiés afghans enregistrés et quelque 1 million d'Afghans sans papiers.

27. Dans le Territoire palestinien occupé, la crise de la protection s'est poursuivie, et quelque 2 millions de Palestiniens ont subi des violences physiques, ont été déplacés ou se sont vu refuser le droit d'accéder à leurs moyens de subsistance, ou ont été exposés à ces risques. L'accès limité à des services essentiels tels que l'eau et

les soins de santé ont eu des répercussions sur les plus vulnérables, en particulier à Gaza.

28. En Ukraine, quelque 3,8 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en 2017. Le pilonnage des zones urbaines et des infrastructures civiles se trouvant sur la ligne de confrontation ont mis la population en danger. On a dénombré presque un million de passages de la ligne de confrontation, qui est polluée par un nombre croissant de mines. En 2017, l'insécurité alimentaire a doublé, concernant 1,2 million de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave.

29. En République populaire démocratique de Corée, la crise humanitaire est restée aussi profonde. Quelque 10,5 millions de personnes, soit 41 % de la population totale, sont sous-alimentées. Les acteurs humanitaires ont eu du mal à apporter une aide vitale aux couches les plus vulnérables de la population de République populaire démocratique de Corée en raison des répercussions involontaires des régimes de sanctions, et le financement demeure extrêmement faible.

30. Aux Philippines, la violence a provoqué le déplacement de plus de 360 000 habitants de Marawi et de 19 100 autres à Mindanao.

## **B. Catastrophes résultant de phénomènes naturels**

31. En Afrique australe, les effets de l'épisode El Niño de 2015/16 ont persisté en 2017. On estime que 32 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire entre juin 2016 et mars 2017. En 2017, les cyclones et les inondations ont détruit des vies et des moyens de subsistance et endommagé des infrastructures et des biens dans la région. Les inondations ont aggravé les mauvaises conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement, conduisant à des épidémies de choléra sans précédent dans plusieurs pays et à une épidémie de peste à Madagascar.

32. Dans la corne de l'Afrique, les besoins humanitaires sont restés élevés en Éthiopie, 8,5 millions de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire et 1,7 million d'autres étant déplacées à la fin de l'année. Une grande sécheresse a touché plusieurs régions du Kenya, où 5,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Cette sécheresse a fragilisé les moyens de subsistance et les capacités de faire face.

33. En Asie et dans le Pacifique, les typhons, les tempêtes et les cyclones tropicaux ainsi que de graves inondations ont touché des millions de personnes au Bangladesh, dans les Îles Salomon, en Inde, au Myanmar, au Népal, à Sri Lanka et au Viet Nam. Au Bangladesh, en Inde et au Népal, de graves inondations ont touché quelque 40 millions de personnes et, au plus fort de la crise, on comptait également 1,75 million de personnes temporairement déplacées. Aux Philippines, la tempête tropicale Kai-Tek a provoqué le déplacement temporaire de 790 000 personnes et la tempête Tembin 435 000. Au Vanuatu, le cyclone tropical Donna a touché trois provinces et l'activité du volcan Manaro Voui a conduit à l'évacuation de l'île d'Ambae.

34. L'augmentation des précipitations a entraîné de graves inondations au Pérou, touchant 1,1 million de personnes. Au Mexique, les tremblements de terre ont concerné quelque 800 000 personnes et fait près de 450 victimes. En Colombie, un glissement de terrain a fait 332 morts dans la municipalité de Mocoa et laissé plus de 22 000 autres dans le besoin.

35. En septembre 2017, trois ouragans de catégorie 5 ont balayé les Caraïbes, avec des conséquences dévastatrices sur la vie de millions de personnes et causant le

déplacement de centaines de milliers de personnes. Les partenaires humanitaires ont lancé un plan régional d'un montant de 27,1 millions de dollars pour secourir 265 000 personnes. À Cuba, un plan d'action d'un montant de 55,8 millions de dollars a été lancé pour 2,15 millions de personnes. Un appel éclair d'un montant de 32 millions de dollars pour la Dominique a été lancé à la suite du passage de l'ouragan Maria pour venir en aide à quelque 65 000 personnes. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a affecté 11 millions de dollars pour permettre de démarrer l'aide dans les Caraïbes. Les mesures d'alerte et d'intervention rapides ont sauvé des vies en permettant un accès aux services de base. À Cuba, 1,9 million de personnes ont pu être évacuées grâce à une préparation solide. À Barbuda, toute la population, soit quelque 1 600 personnes, a été évacuée. Ces mesures ont été rendues possibles grâce à des dispositifs nationaux, régionaux et internationaux de coordination des interventions d'urgence efficaces.

36. L'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle a envoyé sur place plus de 90 spécialistes pour qu'ils mènent des opérations de recherche et de sauvetage, des analyses des dégâts et des besoins et des opérations de secours, et fait en amont appel à l'aide internationale pour répondre aux besoins critiques. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et les équipes de renfort, qui ont été prépositionnées dans la région, ont renforcé la coordination, la coordination entre civils et militaires et la gestion de l'information.

37. En 2017, la plus grande opération de l'Équipe a fait suite à l'ouragan Irma. Démontrant son rôle inestimable dans des situations d'urgence soudaine, ses équipes d'intervention ont répondu à plus de 281 situations d'urgence dans plus de 100 pays depuis sa création il y a 25 ans. En 2017, les équipes ont été rapidement déployées dans 13 missions d'intervention suite à une catastrophe, en plus des activités visant à améliorer la préparation aux niveaux national et régional.

38. On trouvera de plus amples détails sur la réponse humanitaire aux catastrophes naturelles dans le rapport du Secrétaire général faisant suite à la résolution [72/132](#) de l'Assemblée générale.

### III. Thèmes principaux en 2017

#### A. Faire respecter les normes

##### **Respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme**

39. Le non-respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme demeure l'un des problèmes les plus pressants. Trop souvent dans les conflits armés, les parties bafouent les règles fondamentales du droit international humanitaire, à savoir : discernement, proportionnalité et précaution. Des attaques ciblées ou indiscriminées tuent et blessent de nombreux civils, endommagent des infrastructures civiles essentielles, y compris des hôpitaux et des écoles, et aggravent des crises humanitaires qui se caractérisent par d'atroces souffrances, des déplacements de population massifs et la famine. La non-application du principe de responsabilité dans certains cas de violations graves a engendré un climat d'impunité qui encourage le mépris du droit.

40. Il faut impérativement mener une action mondiale concertée pour renforcer la protection des civils dans les conflits armés. Dans le rapport sur la protection des civils en période de conflit armé ([S/2017/414](#)) que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité, il était question d'une crise mondiale sur le plan de la protection,

face à laquelle les États Membres et les autres parties prenantes devaient s'associer à un effort d'envergure mondiale adapté à l'ampleur du problème. L'élaboration d'instruments nationaux de protection, l'application des bonnes pratiques et la consolidation des dispositifs de promotion du principe de responsabilité sont autant de manières de renforcer la protection. Il faut continuer de chercher des moyens concrets d'influer sur le comportement des combattants et de mettre fin à l'impunité.

### **Accès humanitaire**

41. L'acheminement sûr, rapide et sans entrave de secours humanitaires aux civils qui en ont besoin est une obligation imposée par le droit international humanitaire et un préalable indispensable à toute action efficace dans ce domaine. En raison du non-respect par les parties belligérantes de leur obligation de permettre et de faciliter l'accès rapide et sans entrave des secours, des populations n'ont pas reçu les produits nécessaires à leur survie. Des obstacles bureaucratiques et des cas de refus arbitraire de consentement, de restriction de la liberté de circulation, d'ingérence, de fermeture des frontières et de violence dirigée contre le personnel et le matériel humanitaires continuent d'être signalés. La politisation de l'accès humanitaire dans plusieurs contextes nuit également aux efforts déployés pour protéger et aider ceux qui en ont besoin.

### **Protection du personnel humanitaire**

42. Il n'est pas rare que le personnel humanitaire fasse l'objet d'actes de harcèlement, d'intimidations et de mise en détention arbitraire. Premiers à intervenir, les acteurs nationaux sont toujours les plus exposés aux violences et représentent 90 % du personnel humanitaire tué en 2017.

43. On peut renforcer la sécurité des humanitaires en faisant en sorte que les organisations actives dans ce domaine soient mieux acceptées par les parties belligérantes ; en faisant du devoir de protection qui leur est dû une priorité, notamment en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les volontaires et les partenaires ; en prévoyant des mécanismes de financement souples permettant aux partenaires d'adapter leurs activités en fonction des circonstances ; en tenant compte des besoins des partenaires en matière de sécurité dans les budgets, y compris au stade de projet ; en prenant des mesures concrètes pour protéger l'action humanitaire des ingérences politiques.

### **Protection des soins médicaux en situation de conflit**

44. L'Organisation mondiale de la Santé a fait état de 322 attaques contre des établissements de soins de santé dans 20 pays pendant la période à l'examen. Outre la destruction d'infrastructures médicales, qui a des effets dévastateurs sur le long terme pour des populations entières, et la mort et la mutilation de patients et de soignants, l'accès aux soins en temps de conflit armé se heurte à des obstacles notamment juridiques, y compris le pillage de fournitures médicales et le refus de laisser passer des convois humanitaires.

45. À la suite de l'adoption de la résolution [2286 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, certaines parties belligérantes ont mis en place des dispositifs de consultation régulière du secteur médical et des organisations non gouvernementales nationales afin d'échanger des informations et d'étudier les modalités de désescalade. En octobre, 13 États Membres ont publié une déclaration politique dans laquelle ils ont dit soutenir les recommandations formulées comme suite à la résolution.

### **Conséquences de la guerre urbaine**

46. Les guerres ont de plus en plus lieu dans les zones urbaines et touchent quelque 50 millions de personnes dans des villes et agglomérations du monde entier. Les guerres urbaines ont des conséquences particulièrement dévastatrices pour la population civile lorsqu'il est fait usage d'engins explosifs à large rayon d'impact et que des restes explosifs de guerre subsistent. On peut réduire fortement le danger pour les civils en s'abstenant d'utiliser ce type d'engins explosifs dans des zones habitées et en adoptant des politiques et des pratiques résolues.

### **Conséquences néfastes des mesures de lutte contre le terrorisme**

47. Les mesures de lutte contre le terrorisme ont encore des conséquences néfastes sur l'action humanitaire, qu'il s'agisse de lenteurs administratives, de baisses de financement ou de l'adoption de lois incriminant les activités nécessaires à la prestation de soins médicaux impartiaux ou à la conduite d'opérations humanitaires conformes aux principes. De telles lois peuvent être contraires aux obligations internationales et porter atteinte à l'idée même de soins médicaux impartiaux ou d'action humanitaire conforme aux principes. La complexité de la réglementation, la lourdeur des sanctions et l'ampleur des risques de réputation continuent d'alimenter les réticences du secteur financier lorsqu'il s'agit de prêter des services au profit d'opérations humanitaires se déroulant dans des pays où des groupes identifiés comme terroristes sont basés.

## **B. Importance cruciale de la protection**

### **Protection dans le cadre de l'action humanitaire**

48. En 2017, le Comité permanent interorganisations a mis à disposition des outils très diversifiés pour que les opérations humanitaires soient mieux protégées et pour favoriser les analyses et les interventions collectives. Le Groupe mondial de la protection a mis en place une trousse de systématisation de la protection qui aide les agents humanitaires à prendre en compte cette question dans leurs opérations, tandis que l'initiative de gestion des informations relatives à la protection donne des orientations pratiques visant à renforcer les échanges d'informations et les analyses. Plus d'une vingtaine de lieux d'affectation hors Siège ont bénéficié du concours du projet de Capacité de protection de réserve et de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes. Les équipes de pays pour l'action humanitaire ont continué d'élaborer des stratégies de protection, mais les limites que posent les violations et les atteintes que ne cessent de commettre certaines parties demeurent saisissantes dans bien des conflits. Si les agents humanitaires jouent un rôle de protection important, ils ne peuvent toutefois pas se substituer aux États Membres et aux parties aux conflits, à qui l'obligation incombe au premier chef.

### **Protection de l'enfance**

49. La protection de l'enfance occupe une place très importante dans l'action humanitaire et les efforts de protection. Les stratégies en la matière prévoient notamment de collaborer au niveau local afin de déterminer quels sont les scénarios de risques que peuvent rencontrer les filles et les garçons, en vue de renforcer la protection au niveau local ; de collaborer avec les groupes armés pour faire en sorte qu'ils respectent le droit international ; de mettre en œuvre des programmes visant à réunir les enfants et leur famille ; d'investir dans des établissements scolaires et des environnements adaptés aux enfants et aux adolescents afin que les droits des enfants soient respectés et que les risques de traite et d'exploitation qui pèsent sur eux soient

réduits. Il est indispensable de donner davantage de moyens aux services essentiels de protection de l'enfance et aux mécanismes de coordination locale.

### **Violence sexuelle et sexiste**

50. Alors que le nombre de femmes et de filles victimes de violence sexuelle et sexiste, y compris de viols, d'esclavage sexuel et de traite, reste plus élevé, les hommes et les garçons sont également exposés à ce type de violence, en particuliers les détenus et les déplacés. Les organisations humanitaires ont intensifié la lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Le Groupe mondial de la protection et des experts de ce domaine se sont efforcés de mieux intégrer les solutions à ce problème dans les plans d'aide humanitaire ; le Groupe mondial des abris a quant à lui expérimenté des outils et des directives destinés à réduire ce type de violence dans le cadre des programmes d'hébergement. L'équipe interinstitutions d'appui à l'application des directives sur la violence sexiste a formé quelque 3 000 agents humanitaires venus de 14 secteurs ou sous-secteurs de 23 pays à l'atténuation des risques. En outre, l'initiative multipartite dénommée Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence continue de mettre cette question en lumière et d'encourager à agir.

### **Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles**

51. Dans son rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ([A/72/751](#) et [A/72/751/Corr.1](#)), le Secrétaire général a fait le point sur la mise en place d'une nouvelle stratégie, dont la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est responsable. La Défenseuse des droits des victimes a été nommée pour faire des droits et de la dignité des victimes une priorité et améliorer la transparence.

52. Le Comité permanent interorganisations complète les travaux du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies et du Bureau du Coordonnateur spécial en dispensant des formations, en appuyant les plans d'action et en donnant des orientations opérationnelles aux réseaux concernés et aux équipes de pays pour l'action humanitaire. Son équipe spéciale chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles prête un appui technique aux équipes de pays et la protection et les interventions dans les pays où les risques sont élevés sont intensifiées, notamment en apportant aux enfants victimes une aide adaptée. Cependant, il faut faire davantage pour lutter contre ce problème, aider les victimes et amener les auteurs à répondre de leurs actes. L'Organisation a le devoir d'énoncer et de faire respecter une norme mondiale relative à la prévention de ce fléau, aux réponses à y apporter et à son élimination et à lutter contre ses conséquences d'une façon efficace, humaine et juste.

## **C. Réduire les déplacements**

### **Déplacements forcés**

53. L'écrasante majorité des cas de déplacement forcé concernent des personnes déplacées dans leur propre pays, qui comptent parmi les membres les plus vulnérables de toute société. Dans sa résolution [72/182](#), l'Assemblée générale a souligné qu'il importait au plus haut point de renforcer la protection et l'aide accordées aux déplacés et de prévenir et de réduire ces déplacements ; demandé aux États Membres et aux entités du système des Nations Unies de trouver les moyens de mieux répondre aux

besoins à long terme des déplacés et de soutenir les communautés qui les accueillent, notamment en resserrant la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement pour parvenir à des solutions durables ; encouragé les parties prenantes à célébrer le vingtième anniversaire de la publication des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays afin de renforcer la collaboration et faire face aux problèmes que posent les déplacements internes.

54. Le Comité permanent interorganisations s'efforce d'affermir son action en ce qui concerne les déplacements internes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a réalisé une enquête interne en vue de rendre ses interventions plus efficaces et donne suite aux recommandations qui en sont issues. L'Organisation internationale pour les migrations a adopté un instrument relatif aux déplacements internes, afin de garantir une démarche globale et concertée et d'améliorer l'efficacité de ses opérations. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a encouragé les gouvernements concernés, les partenaires d'aide humanitaire et de développement ainsi que les donateurs à collaborer plus étroitement pour réduire les vulnérabilités et promouvoir des solutions durables en faveur des déplacés et des communautés d'accueil dans le cas des déplacements prolongés. Il a également présenté des recommandations pratiques et engagé les gouvernements concernés et leurs partenaires à définir des objectifs collectifs ; à tenir compte des besoins des déplacés dans les politiques et les programmes de développement nationaux ; à resserrer les liens entre l'aide humanitaire et le développement ; à garantir un financement sur plusieurs années<sup>6</sup>. Fin 2017, des travaux étaient menés dans plusieurs pays afin de concrétiser ces recommandations.

55. C'est en 2017 qu'a été appliqué pour la première fois sur une année entière le cadre d'action global pour les réfugiés, la nouvelle stratégie convenue au niveau mondial visant à gérer les déplacements massifs de réfugiés et la situation des réfugiés de longue date. À la fin l'année, elle était appliquée dans 13 pays et 2 régions. Axée sur la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil, la stratégie a contribué à resserrer la coopération entre, d'une part, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement et, d'autre part, les organismes de financement, y compris la Banque mondiale, et à la rendre plus complémentaire. Parallèlement, plusieurs États ont pris des mesures importantes afin d'adopter des lois et des politiques moins exclusives, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des moyens de subsistance et des documents d'état civil.

56. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir la résolution 71/1 de l'Assemblée générale), les États Membres se sont engagés à adopter un pacte mondial sur les réfugiés avant la fin de 2018 faisant fond sur l'application concrète du cadre d'action globale pour les réfugiés et un ensemble de débats auxquels ils participent.

### **Migrants en situation vulnérable**

57. En 2017, quelque 5 375 migrants sont morts le long des routes migratoires partout dans le monde. Trop souvent, les migrants pris dans les crises humanitaires doivent affronter d'immenses risques, dont mourir, subir des violences physiques ou sexuelles, être victimes d'exploitation, de traite, d'enlèvement ou d'extorsion, ou encore être privés d'accès à certains services. Aujourd'hui, les discours politiques concernant les migrations prennent trop souvent une tournure xénophobe. Le pacte

---

<sup>6</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Sortir de l'impasse : réduction du déplacement interne prolongé comme résultat collectif ».

mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières donne la possibilité d'intensifier l'action qui doit être menée.

58. Pour répondre aux besoins des migrants dans les crises humanitaires, il faut mettre en place une aide et une protection adaptées. Les partenaires humanitaires ont cherché à renforcer les capacités des autorités locales et nationales ainsi que des organisations régionales et internationales de satisfaire les besoins des migrants avant, pendant et après les situations d'urgence, notamment en appliquant les lignes directrices élaborées dans le cadre de l'initiative Migrants dans les pays en crise.

#### **D. Promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'aide humanitaire et du développement**

59. Les grandes crises étant multidimensionnelles et complexes, il est nécessaire de resserrer la collaboration entre les secteurs de l'aide humanitaire et du développement. Cette collaboration contribue à réduire l'écart entre les secours d'urgence et l'aide au développement et permet de se concentrer non plus sur les besoins humanitaires immédiats mais sur la réduction des vulnérabilités et de l'indigence des populations touchées et des risques qu'elles encourent. En rendant la collaboration plus forte et plus efficace, on contribuera également à améliorer la prévention, la résilience, le renforcement des capacités et la pérennisation de la paix, conformément aux réformes actuellement en cours dans l'Organisation. Il est indispensable de créer une dynamique visant à appliquer les nouvelles méthodes de travail relatives aux activités d'aide humanitaire et de développement, en s'employant à mieux atteindre les objectifs collectifs à l'échelle des pays. Il importe également que l'aide humanitaire fournie contribue à améliorer les résultats en matière de développement, tandis que l'action en matière de développement devra être concentrée sur la réduction des risques et des vulnérabilités.

60. Pour favoriser la collaboration, le Secrétaire général a créé un Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. Présidé par la Vice-Secrétaire générale, le Comité rassemble les représentants de haut niveau des entités des Nations Unies et de différents départements, ainsi que de la Banque mondiale, en vue de lever les obstacles opérationnels, institutionnels et systémiques et d'apporter notamment aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'action humanitaire des conseils, des services d'appui et des solutions stratégiques.

61. La promotion de la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement dans le cadre de la réalisation des objectifs collectifs sur plusieurs années ne concerne pas seulement les entités des Nations Unies, elle exige la participation de différents acteurs comme le secteur public, la société civile, le secteur privé et les institutions internationales de financement.

62. Sur le plan opérationnel, les partenaires présents au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, en Mauritanie, en Somalie et au Tchad élaborent déjà des modèles novateurs et adaptés au contexte afin de renforcer la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, à l'appui d'objectifs communs. Les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires sur le terrain sont portés à l'attention du Comité directeur mixte et serviront à orienter les activités d'aide humanitaire et de développement pour qu'elles soient adaptées au contexte et axées sur l'humain.

63. Toutefois, aucun progrès n'est possible sans une planification et des programmes dotés de financements sur le long terme et conçus non seulement pour répondre aux besoins humanitaires immédiats, mais également pour investir dans un

développement durable pour tous. Par conséquent, il faut en priorité convaincre les donateurs bilatéraux et les institutions internationales de financement de procéder à des analyses conjointes des risques et de planifier et de définir des programmes communs à l'appui des objectifs collectifs.

## **E. Famine et insécurité alimentaire grave**

### **Prévention de la famine et intervention**

64. Pour faire suite à la demande formulée par le Secrétaire général en février 2017 de lutter contre la famine dans certaines parties de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) et contre le risque de famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen, l'Organisation a fait des interventions dans ce domaine une priorité et lancé un appel en vue de récolter 4,9 milliards de dollars. Quelque 20 millions de personnes étaient menacées de famine, dont 1,4 million d'enfants souffrant de malnutrition grave. L'Organisation, ses partenaires et les donateurs ont rapidement débloqué des fonds et intensifié les opérations permettant de sauver des vies dans les quatre pays. Le Secrétaire général a également constitué un groupe de travail chargé de la prévention de la famine, composé de représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies actifs dans ce domaine.

65. Le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun ont alloué 379 millions de dollars de façon concertée pour intensifier l'action humanitaire dans ces quatre pays au premier semestre de 2017. La Banque mondiale a accordé un montant de 1,8 milliard de dollars dans le cadre d'une initiative de lutte contre la famine destinée à bâtir des systèmes de protection sociale, à renforcer la résilience et à assurer la prestation de services.

66. En août, l'Organisation et ses partenaires apportaient tous les mois une aide alimentaire à près de 13 millions de bénéficiaires. En outre, le nombre de femmes et d'enfants bénéficiant d'une assistance nutritionnelle a dépassé 2,5 millions en juillet. Sur l'année entière, 11,9 millions de personnes ont pu avoir accès à une eau sans risque sanitaire, 6,7 millions d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole et plus de 9 millions de personnes ont reçu des moyens de subsistance agricoles.

67. L'intervention ayant été rapide et globale, la famine a pu être contenue en 2017, mais le niveau élevé des besoins humanitaires reste préoccupant, car il dépasse dans certains cas les niveaux atteints lorsque l'appel à l'action a été lancé. La persistance des conflits demeure la cause principale des crises humanitaires. L'accès humanitaire est fortement limité dans ces quatre pays et les conditions qui y règnent sont effrayantes pour les civils et les professionnels de ce domaine. Selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui permet d'analyser l'insécurité alimentaire, il est nécessaire d'intensifier de toute urgence l'action qui est menée pour faire face au nombre croissant de personnes se trouvant en phases 3 (crise) et 4 (urgence), non seulement dans ces quatre pays, mais également dans d'autres pays où une insécurité alimentaire grave et la dénutrition sévissent.

### **Insécurité alimentaire grave**

68. Si les conditions climatiques favorisent l'insécurité alimentaire, les conflits sont aussi un facteur important de la propagation de la faim. Les civils qui sont pris dans les conflits ne peuvent souvent pas s'alimenter ni accéder aux services essentiels, et les marchés sont fréquemment désorganisés, ce qui limite leur capacité de promouvoir les moyens de subsistance ou les activités commerciales. En outre, les parties aux conflits exacerbent volontairement le problème de la faim en violant les règles du droit international humanitaire établies pour protéger les sources alimentaires et

l'accès à ces sources, y compris en utilisant l'inanition comme stratégie de guerre et en faisant obstacle aux opérations de secours.

69. Par ailleurs, la sécheresse et les effets résiduels des phénomènes El Niño et La Niña, aggravés par les changements climatiques, participent du manque d'eau, de la perte de terres et de moyens de subsistance ainsi que de l'effondrement des marchés et des économies locales. La progression de l'extrême famine dans le monde est la conséquence du manque d'investissement chronique dans l'agriculture et les moyens de subsistance. Il est indispensable, si l'on veut sauver des vies, de consacrer des fonds à la mise en place de systèmes de protection sociale tenant compte des risques et réactifs, de protéger les moyens de subsistance et de prêter une aide agricole d'urgence. Les acteurs du développement doivent jouer un rôle central s'agissant de coopérer au stade initial, afin de renforcer la résilience avant les crises humanitaires, d'agir en amont, de faire preuve d'une plus grande tolérance au risque et de mettre en place des programmes plus souples et modulables en fonction du contexte de crise.

## **IV. Faits nouveaux concernant les opérations et la coordination intervenus en 2017**

### **A. Améliorer la coordination et l'action humanitaires**

#### **Évaluation coordonnée des besoins et analyse conjointe**

70. Un recours plus fréquent à l'évaluation coordonnée et plurisectorielle des besoins, à des méthodes stratégiques de collecte et d'analyse des données, et à l'analyse conjointe intersectorielle ont permis de poser les bases d'une action plus cohérente et efficace. L'utilisation croissante de données interopérables permet d'aller plus loin dans l'innovation et la collaboration. Les évaluations humanitaires interinstitutions continuent de promouvoir la responsabilisation et la transparence de l'action humanitaire.

#### **Transferts monétaires et bons**

71. Les transferts monétaires et bons utilisés comme modalité de l'aide, en particulier les liquidités à finalités multiples ou sans restriction d'emploi, peuvent donner aux personnes dans une situation d'urgence souplesse et dignité dans le choix des biens et services dont elles ont le plus besoin. Du fait des diverses retombées sociales et économiques bénéfiques que ces transferts peuvent avoir, plusieurs organismes y recourent de plus en plus largement. L'équipe spéciale du Groupe des coordonnateurs mondiaux des groupes thématiques chargée de la question des transferts monétaires et bons s'emploie à mettre au point des directives sur l'amélioration de la coordination en matière d'assistance pécuniaire, notamment concernant le recours à des transferts en espèces à finalités multiples entre les groupes. Les donateurs et les organisations humanitaires devraient poursuivre leurs efforts en vue de renforcer la programmation axée sur les transferts monétaires et bons lorsque le contexte s'y prête.

#### **Programmes de protection sociale**

72. Les systèmes de protection sociale tenant compte des risques et réactifs aux chocs peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs tant à court qu'à long terme, en faisant office de mécanismes modulaires de fourniture d'aide d'urgence et en contribuant à renforcer la résilience. Les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale ont collaboré avec les gouvernements et d'autres partenaires en vue d'améliorer la réactivité aux chocs de ces systèmes. Les interventions humanitaires

devraient tirer parti des systèmes de protection sociale concernés, en tant que besoin et lorsque cela est possible, et s'employer à renforcer leurs capacités.

## **B. Réduction des risques de catastrophe et préparation aux catastrophes**

73. Il est crucial de passer de la gestion des crises à la gestion des risques. Des mesures ont été prises au cours de l'année en vue d'améliorer de manière générale la préparation aux catastrophes. L'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe a assuré des services de renforcement des capacités dans sept pays. Le Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes est également devenu opérationnel et le premier appel de candidatures a été lancé en vue de renforcer les capacités en matière de préparation dans 15 pays. Un fonds d'affectation spéciale multipartenaires a été créé à l'appui de ces efforts. Au début de 2018, le dispositif de préparation aux situations d'urgence du Comité permanent interorganisations, qui vise à accroître le volume de l'aide de survie apportée dans les six premières semaines d'une situation d'urgence, était en œuvre dans 70 pays.

74. À sa cinquième session, tenue à Cancún (Mexique), du 24 au 26 mai 2017, la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe a accompli des progrès importants, recensant notamment les éléments propres à améliorer la prise en considération des risques dans la préparation aux catastrophes et dans les plans de relèvement, et soulignant l'importance d'introduire dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes des dispositions visant à atténuer les risques de déplacement, à répondre aux besoins de protection des déplacés et à favoriser les solutions durables. En outre, le Comité permanent interorganisations s'est penché sur des procédures opérationnelles permanentes prévoyant le déclenchement de dispositifs d'alerte et d'intervention rapide en cas d'événements météorologiques extrêmes liés au phénomène El Niño-oscillation australe, en s'inspirant du Plan d'action élaboré par les envoyés spéciaux du Secrétaire général pour El Niño et le climat.

75. L'année 2017 a marqué les dix ans de l'adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, qui aident les gouvernements à se préparer aux problèmes juridiques communs rencontrés dans le cadre des opérations de secours internationales. Avec l'appui des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), 30 pays ont adopté des instruments juridiques leur permettant de mieux se préparer aux opérations internationales de secours.

### **Organisations régionales et secteur privé**

76. L'Organisation des Nations Unies a œuvré de conserve avec des organisations régionales à améliorer la préparation aux crises et l'intervention en cas de crise, notamment en concluant un partenariat avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle en vue de rationaliser les opérations de secours dans la région, et en travaillant avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la question de la gestion des opérations en cas de catastrophe, ainsi qu'avec l'Union africaine dans le domaine de l'appui aux missions.

77. Le Réseau mondial des centres de gestion des crises créé pour permettre aux centres nationaux et régionaux de mettre en commun leurs pratiques, facilite l'échange et l'analyse des informations entre les acteurs internationaux à la suite de

catastrophes soudaines. En 2017, il a mis au point des procédures opérationnelles permanentes.

78. L'initiative Connecting Business a appuyé 13 réseaux d'entreprises dans des pays sujets à des catastrophes en vue de promouvoir la préparation et les interventions, ainsi que le relèvement rapide. Huit réseaux sont intervenus dans le cadre de catastrophes intervenues pendant l'année. Le Pacte mondial des Nations Unies a lancé la plateforme Business for Humanitarian Action pour mieux soutenir l'action humanitaire.

## C. Données

79. Au cours de l'année, les efforts visant à améliorer l'accès en temps utile à des données fiables se sont poursuivis grâce à un suivi sans relâche des besoins et des interventions, fondamental pour une action humanitaire fondée sur des données factuelles. Dans cette perspective, en décembre, le Secrétaire général a inauguré le Centre de données humanitaires situé à La Haye (Pays-Bas), en vue d'accroître la prise en compte et l'utilisation des données destinées à éclairer l'action humanitaire. L'initiative Indice de gestion des risques a continué d'aider des pays et des organisations à élaborer des analyses communes des sources publiques d'information sur les risques.

## D. Localisation

### **Renforcement des capacités des organisations locales et nationales, coopération avec celles-ci et contribution à leur financement**

80. Il est essentiel de renforcer l'action et les capacités au niveau local et non de s'y substituer. Les acteurs nationaux et locaux sont souvent en première ligne lors des crises et ils restent dans les communautés qu'ils sont venus aider. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie), les 23 et 24 mai 2016, a lancé un dialogue sur la localisation et débouché sur plus d'un millier d'engagements et de nombreuses initiatives. Le pacte relatif au financement de l'action humanitaire, la Charte pour le changement, entre autres, ont fixé des objectifs propres à mobiliser la communauté humanitaire autour de la localisation. Les organisations internationales et les donateurs fournissent davantage de fonds à des partenaires locaux soit de manière directe, soit par l'intermédiaire de fonds de financement commun, et ils investissent dans leurs capacités. Certains donateurs fournissent aux acteurs nationaux et locaux des fonds pour le renforcement de leurs capacités ou le financement d'activités de base, certaines organisations non gouvernementales internationales partagent les coûts de base avec leurs partenaires et les partenariats prennent un tour plus collaboratif. Il serait bon que de ces modèles de financement et de partenariat soient appliqués et élargis de manière plus systématique.

### **Situations d'urgence en milieu urbain**

81. On prévoit que 870 millions de personnes de plus résideront en milieu urbain d'ici à 2030. Il est donc indispensable de redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des résidents des zones urbaines touchés par des crises, notamment en mettant en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. Les actions possibles seront recensées et des solutions locales mises au point en collaboration avec les communautés et les autorités locales en vue d'accroître la viabilité des interventions et d'améliorer la fourniture de l'aide en tirant profit des dispositifs de prestation de services existants. L'outil permettant d'établir des profils de résilience des villes créé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains est un

instrument d'auto-évaluation qui aide les collectivités locales et les parties prenantes à améliorer la capacité des villes à absorber les chocs ou les tensions et à rebondir rapidement. L'Alliance mondiale contre les crises en milieu urbain met en relation plus de 65 organisations humanitaires et de développement, réseaux de municipalités et instituts professionnels pour mieux faire face aux risques dans les milieux urbains, notamment grâce à l'élaboration d'outils d'évaluation et de profilage communs.

## **E. Autonomiser et protéger les femmes et les filles**

### **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

82. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les crises. Il est donc crucial que l'action humanitaire prenne en considération les différences existant entre les besoins, priorités et capacités des femmes, des filles, des garçons et des hommes et contribue à promouvoir l'égalité des sexes. La politique du Comité permanent interorganisations relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, révisée en décembre 2017, va permettre de renforcer les efforts humanitaires sur le terrain. L'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations a prodigué des conseils stratégiques et techniques aux équipes de pays pour l'action humanitaire en matière de prise en compte des questions de genre et d'appui aux programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes. Passer des politiques à la pratique suppose de disposer de financements plus prévisibles pour les programmes visant les femmes et les filles, ainsi que de recourir systématiquement à des données ventilées par sexe et par âge et à une analyse des problèmes propres à chaque sexe. Les progrès accomplis récemment dans le domaine des cadres normatifs doivent de surcroît s'accompagner d'une mise en œuvre résolue et d'un renforcement de la responsabilisation.

### **Santé sexuelle et procréative**

83. Plus de 60 % des cas de mortalité maternelle et 45 % des cas de mortalité néonatale se sont produits dans des pays fragiles et touchés par des crises humanitaires. Modalité d'intervention prioritaire dans les premières 48 heures suivant le déclenchement d'une situation d'urgence, le Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situation de crise offre une palette d'interventions destinées à sauver des vies, axées sur la prévention de la mortalité et de la morbidité maternelles, et permet de planifier la mise en place de services de santé procréative complets dès que la situation le permet. Reconnaisant l'importance des services de santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence, 39 pays ont inscrit ce dispositif dans leurs plans nationaux de préparation aux catastrophes et d'aide humanitaire. Il est essentiel que, dans les situations d'urgence, priorité soit donnée aux services de santé sexuelle et procréative et qu'ils soient dotés de financements suffisants.

## **F. Responsabilisation et inclusion**

### **Responsabilité à l'égard des populations touchées**

84. Les populations en situation de crise sont les mieux à même de construire leur propre résilience. Au cours de l'année, les chefs de secrétariats des organismes membres du Comité permanent interorganisations ont approuvé les engagements relatifs à la responsabilité à l'égard des populations touchées, qui ont été révisés dans la perspective de leur mise en œuvre, de leur institutionnalisation et de leur intégration, de sorte qu'ils donnent lieu à l'élaboration de dispositifs pertinents au niveau national. Avec ses partenaires, le Bureau de la coordination des affaires

humanitaires s'est employé à accroître la proportion des inventaires des besoins humanitaires et des plans d'aide humanitaire qui comportent des mécanismes coordonnés de responsabilisation.

### **Faire progresser l'inclusion des personnes handicapées**

85. La Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire a suscité un intérêt croissant et été approuvée par plus de 180 parties prenantes, dont 24 pays. Le Comité permanent interorganisations s'emploie à élaborer des lignes directrices destinées à aider les acteurs humanitaires, les gouvernements et les communautés touchées à assurer la participation et l'inclusion pleines et entières des personnes handicapées, y compris des enfants. Il sera important d'achever l'élaboration des lignes directrices et de leur donner effet, d'améliorer la collecte des données et les outils de suivi et de renforcer les capacités des organisations qui viennent en aide aux personnes handicapées.

### **Renforcer le rôle de la jeunesse**

86. Renforcer le rôle de la jeunesse en matière d'action humanitaire est important car les jeunes peuvent constituer une force puissante de résilience et de changement. Le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, qui rassemble actuellement 53 membres, est un appel mondial à l'action qui vise à protéger les droits des jeunes touchés par des crises humanitaires et à associer la jeunesse aux efforts d'assistance humanitaire. L'élaboration de directives interinstitutions destinées à promouvoir une programmation réalisée avec et pour les jeunes dans les situations de crises humanitaires est en cours. De plus, certains partenaires, notamment des organismes régionaux et nationaux de coordination des situations de catastrophes, ont coopéré avec des jeunes afin de renforcer et de mettre à profit leurs compétences en matière d'interventions d'urgence.

### **L'éducation pour tous en temps de crise**

87. L'objectif tendant à assurer une éducation dans les situations d'urgence a bénéficié d'un mouvement de mobilisation et de coordination puissant dans le cadre de certains des principaux partenariats de ce domaine, notamment le module Éducation du Comité permanent interinstitutions, le Partenariat mondial pour l'éducation et l'initiative L'éducation ne peut pas attendre. Approuvée par plus de 70 pays, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles représente un engagement politique essentiel pour réduire l'incidence des conflits sur l'éducation. De 2007 à 2016, l'éducation n'a représenté que 4,6 % des appels à une assistance d'urgence. Pour venir en aide aux 263 millions d'enfants et de jeunes qui ne sont plus scolarisés dans des contextes de crises humanitaires, il faudrait mobiliser plus de fonds à un stade précoce de la crise.

## **G. Financement de l'action humanitaire**

### **Optimaliser les instruments de financement existant**

88. Le Fonds central pour les interventions d'urgence joue un rôle essentiel pour permettre une action humanitaire immédiate, efficace et coordonnée. En 2017, il a alloué 275 millions de dollars à des interventions d'urgence et 145 millions de dollars à des situations d'urgence sous-financées dans 36 pays, apportant ainsi un soutien vital indispensable. Les donateurs lui ont octroyé un montant annuel record de 514 millions de dollars de contributions volontaires. Reconnaisant son rôle crucial, l'Assemblée générale a approuvé le relèvement de son montant annuel à 1 milliard de dollars (résolution 71/127). Il sera ainsi possible de renforcer les financements

d'urgence non pré-affectés à l'échelle mondiale au profit des situations de chocs et de crises sous-financées et le Fonds pourra continuer de remplir sa mission vitale.

89. Des fonds de financement commun ont alimenté plus de 640 organisations humanitaires dans le cadre de 18 des pires crises humanitaires qui se sont produites dans le monde. En 2017, un montant record de 824 millions de dollars a été versé par les donateurs. Près de 24 % de cette somme – soit 6 % de plus qu'en 2016 – ont été alloués directement à des intervenants locaux et nationaux. Eu égard à leur efficacité, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les donateurs entendent relever le niveau des fonds de financement commun à 15 % des besoins de financement des plans d'action humanitaire des pays concernés. Le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun ont également renforcé leur complémentarité afin de tirer parti de leurs avantages comparatifs et de maximiser leur effet.

### **Financements novateurs**

90. On a reconnu qu'il était nécessaire de dépasser l'approche reposant sur des appels de fonds pour passer à une stratégie qui mette à contribution un groupe plus large d'acteurs (à savoir des entités des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, les banques multilatérales de développement et le secteur privé). Les ressources initiales qui sont investies dans des crises humanitaires ont une incidence à plus long terme sur le développement lorsqu'elles sont stratégiquement adossées à des mécanismes supplémentaires de financement et mises au service d'objectifs collectifs. Cette démarche suppose d'accroître le volume de financement du développement qui tienne compte des risques, de reconstituer les ressources de l'Association internationale de développement pour la dix-huitième fois et de consacrer des fonds à la prévention.

91. Plusieurs mécanismes innovants de financement de l'action humanitaire sont utilisés pour mobiliser rapidement des fonds et permettre une intervention rapide. Le financement basé sur les prévisions a été utilisé par le Programme alimentaire mondial, la FICR et d'autres partenaires pour favoriser une action rapide. La FICR a créé un guichet spécial de financement fondé sur les prévisions du Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophe pour permettre d'accéder à des fonds d'intervention rapide. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a eu recours à des informations provenant des systèmes d'alerte rapide et à un nouveau mécanisme de financement souple pour agir sans retard dans la Corne de l'Afrique afin d'atténuer les répercussions de la sécheresse sur les communautés pastorales et de fournir aux familles en situation de vulnérabilité de la nourriture, de l'eau et des soins vétérinaires pour le bétail. D'autres, comme la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, investissent dans l'assurance contre les risques météorologiques.

## **H. Situations d'urgence sanitaire**

92. Le Comité permanent interorganisations, se fondant sur les enseignements tirés des situations d'urgence sanitaire antérieures, a adopté des procédures d'activation à l'échelle du système en cas de maladie infectieuse et testé ce nouveau protocole dans le cadre d'une simulation menée en décembre.

93. Le choléra et la diarrhée hydrique aigue sévissent dans de nombreux pays. Pour faire face à une épidémie de choléra sans précédent au Yémen, les partenaires humanitaires ont ouvert 234 centres de traitement de la diarrhée et 1 084 espaces de réhydratation par solution orale, et diffusé des messages sur la prévention du choléra auprès de plus de 17 millions de personnes. Les partenaires humanitaires sont

également intervenus face à des épidémies de fièvre jaune dans certaines régions d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Afrique ; de virus Ebola en Afrique centrale ; de fièvre de Lassa en Afrique de l'Ouest ; de fièvre de Marburg dans la Corne de l'Afrique ; d'orthopoxvirose simienne en Afrique centrale et de l'Ouest ; de peste à Madagascar. La diphtérie est réapparue dans de nombreux pays et l'absence de réserves mondiales d'antitoxine diphtérique est préoccupante. En Ukraine, la faiblesse des taux de vaccination et la propagation de la tuberculose multirésistante et de l'épidémie de VIH sont également inquiétantes.

## **I. Renforcer les capacités des personnels**

94. La stratégie sur la parité des sexes du Secrétaire général applicable à l'ensemble du système vise non seulement à atteindre des objectifs donnés mais aussi à créer un climat de travail qui offre à tous des chances égales, dont les préjugés soient éliminés et dans lequel tous les membres du personnel aient une place. La mise en œuvre de cette stratégie devrait également avoir pour effet de renforcer la diversité géographique. Les objectifs de parité et de diversité sont complémentaires. En tant que composante du Secrétariat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploie à attirer et à retenir des talents variés dans un milieu de travail qui favorise l'égalité et la diversité et respecte les réglementations et politiques de l'Organisation des Nations Unies. Au titre de sa nouvelle stratégie relative aux ressources humaines élaborée en 2017, le Bureau va fixer des objectifs en matière de parité des sexes et de diversité géographique et en assurer le suivi, mais aussi mener des activités de sensibilisation destinées à accroître la diversité des candidatures, y compris en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national.

95. Différents organismes humanitaires du système des Nations Unies ont également accompli des progrès dans ce domaine au cours de l'année. L'Organisation internationale pour les migrations a entrepris d'établir un plan de travail destiné à promouvoir la diversité et l'inclusion et elle met en œuvre des programmes de formation, des programmes destinés aux responsables et des programmes de mentorat à cet effet. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance redouble d'efforts pour parvenir à un équilibre des sexes et à l'équilibre géographique dans les nominations à tous les niveaux. Le Programme alimentaire mondial a entrepris une analyse des disparités entre les sexes afin de recenser les domaines dans lesquels les femmes sont sous-représentées ainsi que les obstacles aux candidatures féminines.

## **J. Renforcer la coordination avec les organisations de bénévoles**

96. En application de la résolution [70/105](#), on trouvera à suivre un état de la coopération entre les « Casques blancs », projet du gouvernement argentin, et l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1994, plus de 700 « Casques blancs » ont fourni bénévolement une assistance dans 71 pays, participé à 291 missions humanitaires internationales, souvent en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, et renforcé leurs liens avec les organismes du système des Nations Unies par l'intermédiaire d'accords, de plans de travail communs, d'une aide financière et dans le cadre de missions de terrain. Ils ont en particulier apporté leur contribution à des interventions et à des travaux de reconstruction à la suite d'ouragans, d'inondations et de tremblements de terre en Amérique latine et aux Caraïbes, et à des missions axées sur la résilience dans des zones touchées par la sécheresse.

## V. Recommandations

97. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général fait les recommandations suivantes :

a) Les États Membres, les groupes armés non étatiques et les organisations humanitaires devraient redoubler d'efforts pour promouvoir et garantir le respect plein et entier des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ;

b) L'ONU, ses États Membres et toutes les parties à un conflit armé devraient prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour promouvoir et garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, assurer la protection des civils et faire en sorte que les auteurs de violations graves aient à répondre de leurs actes, au niveau national ou international, selon qu'il conviendra, notamment en traduisant en justice les auteurs de violations et de violences commises sur la personne d'enfants ;

c) Les États Membres et les groupes armés non étatiques devraient autoriser et faciliter l'accès rapide et sans entrave des agents humanitaires impartiaux, accélérer les procédures d'entrée et de déploiement des équipes, biens et services humanitaires et veiller à ce que ces procédures soient claires et simples ;

d) Les États Membres et les groupes armés non étatiques devraient respecter et protéger les agents et les biens humanitaires, notamment en s'abstenant de perpétrer des attaques contre eux et en prenant toutes les précautions possibles pour leur épargner les effets des opérations militaires, et les États Membres devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir dans leur droit interne le respect et la protection des agents et des biens humanitaires ;

e) Les États Membres et les parties à un conflit devraient adopter et appliquer des mesures concrètes visant à protéger les missions humanitaires et médicales, telles que celles qui ont été définies dans les recommandations faisant suite à la résolution [2286 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience ;

f) Les États Membres et les groupes armés non étatiques devraient respecter le caractère civil des écoles et des autres établissements d'enseignement et s'abstenir de toute action qui risquerait de nuire à la protection de ces établissements contre des attaques directes, et condamner fermement toutes les attaques menées contre des écoles en violation du droit international humanitaire, ainsi que les menaces de telles attaques ;

g) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient continuer de placer la protection au centre de l'action humanitaire, d'en optimiser les résultats et de promouvoir la sécurité et le respect de la dignité lors des interventions humanitaires ;

h) L'ONU et les organisations humanitaires doivent mettre intégralement en œuvre la politique de tolérance zéro de l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et s'assurer que les victimes bénéficient d'une protection et d'une assistance adéquates et de mécanismes fiables de recours à la justice ; les États Membres et l'ONU devraient veiller à ce que les auteurs aient à répondre de leurs actes ;

i) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient investir davantage et intensifier leurs efforts afin que des services de

prévention de la violence sexuelle et sexiste soient mis en place dès le début des situations d'urgence et que les victimes aient immédiatement accès à ces services et moyens essentiels à leur rétablissement, et devraient systématiquement intégrer la prévention, l'atténuation des risques et les interventions dans les plans d'aide humanitaire et renforcer les systèmes de collecte de données et de surveillance ;

j) Les États Membres devraient veiller à ce que les mesures antiterroristes ne fassent pas obstacle à l'action humanitaire fondée sur des principes, en prévoyant par exemple des dérogations pour raison humanitaire générales et permanentes dans les régimes de sanctions et leur législation nationale ;

k) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires et de développement devraient prévenir et réduire sensiblement les déplacements internes, dans la dignité et la sécurité, élaborer et mettre en œuvre des stratégies efficaces visant à assurer aux personnes déplacées une protection et une assistance globales, les aider à parvenir rapidement à l'autosuffisance, s'efforcer de trouver des solutions durables, améliorer la collecte et l'analyse des données et mieux faire connaître la situation des personnes déplacées, à l'occasion en particulier du vingtième anniversaire, en 2018, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ;

l) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient apprécier à leur juste valeur les capacités locales et éliminer les obstacles qui entravent la collaboration entre les acteurs aux niveaux international, national, local et régional, en vue de renforcer – et non de remplacer – les capacités des institutions et des acteurs locaux ;

m) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient promouvoir et financer des stratégies de mobilisation de la population, afin que les populations locales puissent recevoir des informations actualisées et aient accès à des mécanismes leur permettant de faire part de leurs plaintes et de leurs avis ;

n) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient fournir les ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution de programmes qui répondent aux différents besoins des personnes touchées, propres à chaque situation, notamment par la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données ventilées par sexe, âge et handicap, et par un financement privilégiant l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'utilisation du marqueur égalité des sexes-âge du Comité permanent interorganisations ;

o) Les États Membres, l'ONU, les organisations humanitaires et de développement et les autres acteurs concernés devraient redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la montée de l'insécurité alimentaire dans le monde, en particulier dans les pays menacés de famine, notamment en renforçant la coopération entre les organisations humanitaires et les acteurs du développement, en investissant dans l'agriculture en vue de protéger les moyens de subsistance et la production alimentaire, en accordant d'urgence et avec souplesse les fonds nécessaires, en s'efforçant d'obtenir des résultats collectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et en assurant le respect du droit international humanitaire ;

p) Les États Membres, l'ONU, les organisations humanitaires et de développement et les autres acteurs concernés devraient veiller à ce que le financement accordé vise à obtenir des résultats collectifs et favorise la

**collaboration entre les organisations humanitaires et les acteurs du développement, au moyen d'analyses conjointes, de planification commune et d'une hausse du financement des opérations humanitaires sur plusieurs années ;**

**q) Les États Membres et les autres acteurs concernés devraient financer intégralement les plans d'intervention humanitaire et les appels humanitaires, accroître leur contribution au Fonds central pour les interventions d'urgence en vue de le doter d'un milliard de dollars par an, notamment au moyen de sources de financement nouvelles ou supplémentaires, et contribuer davantage aux fonds de financement commun des opérations humanitaires ;**

**r) Les États Membres et les organisations humanitaires devraient faire avancer la réalisation des engagements pris et des initiatives lancées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire et rendre compte spontanément des progrès accomplis et des meilleures pratiques au moyen de la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation.**

---